

être confiée aux vétérans sans travail. A-t-il quelque chose de nouveau à annoncer à ce sujet?

L'hon. M. POWER: J'ai montré aux associations de vétérans l'avantage qu'elles avaient de s'unir. Nous avons beaucoup entendu parler d'unité ces jours-ci. Je considère que les anciens combattants devraient s'unir et former une espèce de corporation. S'ils le faisaient, ils pourraient aller trouver le Gouvernement et entreprendre de percevoir, comme corporation, le montant des permis de radio dans tout le Canada. J'en ai parlé au ministre et je crois qu'il étudierait la question si on lui soumettait une proposition bien précise. J'ai discuté longuement cette question avec le comité bénévole de Toronto il y a environ un mois. Je ne crains pas de dire qu'aucune association ne peut, d'après moi, entreprendre ce travail; les anciens combattants canadiens ne pourront y arriver que grâce à un effort concerté. Rien n'a été fait jusqu'ici dans ce sens.

M. GREEN: Il n'aboutira peut-être à rien.

L'hon. M. POWER: Je ne puis pas mener les associations de soldats.

M. GREEN: On a aussi proposé d'établir des patrouilles sur les grandes routes. Où en est rendue l'affaire?

L'hon. M. POWER: Je sais que des démarches ont été faites auprès du gouvernement de la Colombie-Britannique, mais je ne sais pas quel en a été le résultat. Une forte pression a été exercée sur le ministre de la voirie d'Ontario. Un des membres du comité bénévole de Toronto avec qui je parlais récemment m'a dit que les membres de ce comité avaient été voir le ministre de la voirie mais il ne semblait guère satisfait des résultats qui avaient été obtenus jusqu'ici. Il a exposé son projet au gouvernement provincial. Cela pourrait comporter des taxes additionnelles pour les propriétaires d'automobiles, et le gouvernement n'a peut-être pas trouvé la chose opportune.

M. GREEN: Tous ces projets sont très importants, mais le ministre ne croit-il pas qu'au cours de l'année prochaine il est fort probable que l'exécution de cette entreprise ne vienne en aide qu'à un bien petit nombre additionnel d'hommes et que ce sera plutôt la continuation de l'aide déjà accordée à ceux qui y travaillent déjà?

L'hon. M. POWER: C'est fort possible.

M. GREEN: Il semble donc important pour cette raison que l'on prenne tous les moyens possibles pour mettre en marche de nouvelles entreprises.

L'hon. M. POWER: Il me faut une entreprise pour y affecter des fonds. Nous avons examiné sérieusement tous les projets qui nous ont été soumis. Je ne puis toujours pas dé penser des fonds pour le plaisir de la chose.

M. GREEN: Il s'ensuivra, je suppose, qu'un grand nombre d'anciens combattants sans travail ne seront pas employés et qu'aucun crédit du gouvernement ne s'appliquera à leur situation.

L'hon. M. POWER: C'est fort possible.

M. NEILL: Revenant pour un moment à la question de radio, je voudrais, si on veut bien me le permettre, avertir le ministre de bien réfléchir avant de confier ce travail à la légion. Le paiement accordé par le gouvernement est tout à fait insuffisant. Un homme ne peut pas se présenter quatre, six ou huit fois pour percevoir 5 c. et réaliser un profit, surtout dans une région où la population est dispersée. Il en résultera beaucoup de mécontentement.

M. CLARKE (Rosedale): Au sujet de cette somme considérable de \$5,000 destinée à la ville de Toronto, celle d'où venaient le plus grand nombre des soldats qui ont fait du service outre-mer et dans laquelle se trouvent le plus grand nombre d'anciens combattants, le ministre voudrait-il nous donner les détails de cette importante dépense?

L'hon. M. POWER: Je ne dis pas que c'est tout ce qui sera dépensé à Toronto, cette année, mais c'est tout ce que l'on nous a demandé.

M. CLARKE (Rosedale): C'est-à-dire qu'on n'a pas demandé assez à Toronto.

L'hon. M. POWER: Voilà la difficulté.

M. MacNEIL: Le ministre a parlé de petites propriétés à Toronto, Windsor et Winnipeg. A-t-on tenu compte de la Colombie-Britannique à ce sujet?

L'hon. M. POWER: On ne nous a soumis aucun projet de la Colombie-Britannique.

Le très hon. M. BENNETT: La province de la Colombie-Britannique forme un pays à elle seule.

M. GREEN: Quelle somme a-t-on dépensée chaque année pour les différents comités locaux? Je crois que dans chacun on a payé un secrétaire et que le gouvernement a payé le loyer des bureaux. Il se peut que dans certains cas il y ait plus d'un employé.

L'hon. M. POWER: La location des bureaux s'effectue par l'entremise du ministère des Travaux publics; dans la plupart des cas, ces bureaux sont situés dans des édifices publics. Nous ne payons pas de loyers nous,